

INSEAMM CA 16/12/2021  
Délibération n° DELIB\_14\_JUR\_21\_12\_16



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE  
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE  
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'Administration  
Séance du 16 décembre 2021**

**CONVENTION D'ADHÉSION AU PÔLE SANTÉ**

Délibération n° DELIB\_14\_JURI\_21\_12\_16\_

**L'an deux mille vingt et un, le seize décembre**

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au conservatoire Pierre Barbizet, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 3 décembre 2021.

**VU**

- Le Code Général des collectivités territoriales,
- Les statuts de l'établissement ;
- Le règlement intérieur de l'établissement.

INSEAMM CA 16/12/2021  
Délibération n° DELIB\_14 \_JUR\_21\_12\_16

**Le Président,**

### **EXPOSE**

Le Pôle Santé du CDG 13 accompagne les employeurs publics dans leurs obligations en matière de santé et de sécurité, à savoir :

- La prévention des dommages sur la santé en lien avec les conditions de travail,
- La protection des agents vis-à-vis des risques professionnels,
- La promotion et le maintien du bien-être physique, mental et social des agents,
- Le maintien dans l'emploi et le reclassement des agents devenus inaptes.

A cet effet, le Pôle Santé dispose d'une équipe pluridisciplinaire composée de médecins du travail, infirmières, psychologues du travail et préventeurs, qui interviennent dans les collectivités et établissements publics pour assurer la surveillance médicale des agents et mener des actions de prévention sur le milieu professionnel : mission d'inspection et conseil des employeurs dans la mise en œuvre de leur politique de prévention.

L'INSEAMM a passé une convention afin de déterminer les conditions de mise en place des prestations du Pôle Santé du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches du Rhône.

Cette convention permet que l'établissement adhère aux services de médecine professionnelle et préventive et prévention et sécurité au travail du Pôle Santé du CDG 13.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

INSEAMM CA 16/12/2021  
Délibération n° DELIB\_14 \_JUR\_21\_12\_16

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**Article 1** : D'autoriser le Directeur Général à signer la convention ci jointe.

**Article 2** : d'inscrire les crédits prévus à cet effet sur les articles correspondants du budget.

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrage exprimés	20
Votes pour	20
Votes contre	0
Abstentions	0

**La présente délibération mise aux voix est :**

- Adoptée
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 16 décembre 2021

**Le Président**



**Jean-Marc Coppola**

Transmise au représentant de l'État le .....



INSEAMM CA 16/12/2021  
Délibération n° DELIB\_14 \_JUR\_21\_12\_16

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

**Publiée le :** .....

